Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260902-20260901-DE

Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **2 Septembre 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 27/08/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 2

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Nathalie LANGLOIS, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : Anne-Sophie LEROUX (pouvoir à Jean-Baptiste CANIVET), Emmanuelle FLAUX (pouvoir à Nathalie GUÉRIN)
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.09.01 – FINANCES- DÉCISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1

M. le Maire explique qu'il convient de réaliser une décision modificative de budget n°1 pour pouvoir réaliser des annulations et réductions de titres sur exercices antérieurs. (Cela concerne des factures cantine de 2019, 2018 et 2022 à réduire/annuler).

Sur le BP 2026, il n'y a pas eu assez de crédits d'inscrits au 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

Dépenses de fonctionnement :

615232 – Entretien et réparation sur les réseaux	- 200 €
673- Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 200 €

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **VALIDE la décision modificative n°1 du budget communal.**

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 04.09.2026
Le Maire,
Ronan TRELLU